

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES**  
**DU JEUDI 5 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Marc BARD.

*Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2018.*

*Présents : Mesdames Pascale PETTAVINO, Nadine POINT, Ginette ROCHEDY et Marie-Noëlle ROCHEDY, et Messieurs Robert ARNAUD, Marc BARD, Daniel BARBAROSSA, Bernard BETRANCOURT, Jean-Pierre BRET, Francis RIOU, Bruno ROUX et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice.*

*Absente avec pouvoir :*

- Madame Odile COURCHELLE avec pouvoir à Monsieur Bernard BETRANCOURT.

*Absentes : Mesdames Lucile FOROT et Amandine GRAY.*

Madame Pascale PETTAVINO a été nommée secrétaire de séance.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu des délibérations prises lors de la séance du 8 juin 2018.**

**Lecture des décisions prises par M. le Maire :**

- **Décision n° 2018-07 du 21 juin 2018 :** Signature d'un contrat d'assurance "Formule restreinte" avec Groupama Méditerranée pour le camion IVECO immatriculé BZ-041-DJ.
- **Décision n° 2018-08 du 2 juillet 2018 :** Attribution du marché de travaux liés au Schéma Directeur et Diagnostic du système d'alimentation en eau potable (pose et remplacement de compteurs et pose de vannes de sectionnement), à l'entreprise CROUZET Gilles TP - Le Pont - 07570 DESAIGNES, pour un montant de 39.970,00 € ht (tranche ferme = 26.750,00 € ht et tranche conditionnelle = 13.220,00 € ht), et signature du marché correspondant.
- **Décision n° 2018-09 du 2 juillet 2018 :** Vente du tracteur Massey Ferguson (immatriculé 3462 MM 07) à Monsieur Pascal BRUYERE - domicilié à DESAIGNES "Les Eaux Minérales", moyennant la somme de 500 €.

**Arrivée de Madame Amandine GRAY**

**Domaine et Patrimoine**

**Acquisition d'immeuble**

Vu son intention de favoriser l'implantation d'activités commerciales dans le village, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir l'immeuble cadastré AB 294 appartenant à la SCI "Un rêve réalisé" (M. et Mme Eddy CREPEELE) au prix de 160 000 €, auquel s'ajoute la commission de l'Agence PAYET Immobilier d'un montant de 9.000 €. La commune prendra également en charge les frais liés aux diagnostics du bâtiment et les frais d'actes notariés. Par contre, les sommes dues à la collectivité par M. CREPEELE Eddy au titre de diverses factures d'eau seront déduites du prix d'achat. Maître Hubert CLEMENSON, Notaire à Saint-Agrève, sera chargé d'établir le compromis de vente et l'acte authentique correspondant.

## Etudes préliminaires pour l'implantation d'activités commerciales

Compte tenu de la décision d'acquérir l'immeuble cadastré AB 294 sis au lieu-dit "Sur le Bourg", le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser une expertise de faisabilité par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche, d'un montant de 4.000,00 € HT (soit 4.800,00 € TTC), et une étude de faisabilité par un architecte (plan schématique, programme de travaux, préconisation et chiffrage, planning). Les frais correspondants, ainsi que tout relevé ou sondages nécessaires, seront pris en charge par la commune.

## Bail à loyer pour le logement du presbytère protestant

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure un nouveau bail à loyer avec Mme Odile MILONE pour le logement situé au rez-de-chaussée du presbytère protestant, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 et pour une durée de 3 années, moyennant un loyer mensuel de 255,00 €.

## Convention de mise à disposition de locaux

Dans le cadre de la promotion et du développement de l'activité touristique et artistique du village, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de signer une convention de mise à disposition de locaux avec Madame Anne CRAHAY, pour un atelier d'artiste au 1<sup>er</sup> étage du presbytère protestant. Le loyer mensuel, qui commencera à courir le 1<sup>er</sup> janvier 2019, compte tenu des aménagements réalisés par l'intéressée, sera de 80 €.

## Finances Locales

### Budget principal - Décision modificative n° 1

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative n° 1 ci-dessous concernant le budget de la commune :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6226 : Honoraires		14 000.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>14 000.00 €</b>		
D 023 : Virement section investissement	14 000.00 €			
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>14 000.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>14 000.00 €</b>	<b>14 000.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2031 : Acquisition ex. hôtel-restaurant		14 000.00 €		
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>14 000.00 €</b>		
D 2138 : Acquisition ex. hôtel-restaurant	28 000.00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>28 000.00 €</b>			
R 021 : Virement de la section de fonct			14 000.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>			<b>14 000.00 €</b>	
<b>Total</b>	<b>28 000.00 €</b>	<b>14 000.00 €</b>	<b>14 000.00 €</b>	
<b>Total Général</b>		<b>-14 000.00 €</b>		<b>-14 000.00 €</b>

### Budget annexe "Local commercial" - Complément à l'admission en non-valeur

Vu la délibération du 8 juin 2018 relative à l'admission en non-valeur du titre n° 9 de l'année 2012 d'un montant de 500,00 € HT émis sur le budget annexe "Local commercial", le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur le titre ci-dessus d'un montant de 500,00 € TTC (soit 418,06 € HT), et non pas de 500,00 € HT.

## **Subvention**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 3.000 € à l'association "Coordination Médiévale".

## **Fonction Publique**

### **Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe TC**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer à compter du 1er août 2018, un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet, afin de répondre aux évolutions de carrière d'un agent.

## **Eau-Assainissement**

### **Reprise des réseaux AEP sous la RD 533**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet de travaux de reprise des réseaux AEP sous la RD 533 dans l'agglomération de Désaignes, du cimetière jusqu'au pont sur le Sialle, évalué à 224.138,90 € HT. Il décide de réaliser cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable et sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau.

## **Fonction Publique**

### **Contrat d'apprentissage**

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure un contrat d'apprentissage à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et pour une durée de 2 ans, afin de préparer un apprenti au diplôme de "CAPA jardinier paysagiste" au sein du service technique de la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.*